4036 - Elle veut se convertir à l’Islam mais ne veut pas se séparer de son mari infidèle.

question

Quand nous appelons les femmes mécréantes à l’Islam, dans le cadre de nos activités au sein des centres islamiques, nous sommes confrontés au problème que constitue l’attachement de la femme à son mari infidèle qui, lui, ne veut pas embrasser l’Islam. En effet, il est difficile à la femme de sacrifier son mari, surtout quand ils ont des enfants et qu’il est de bon caractère. Son amour pour lui l’emporte chez elle sur tout le reste. Or nous savons que la femme infidèle convertie, ne peut pas rester liée par le mariage à un homme infidèle, compte tenu des propos du Très Haut : Ni elles ne leur sont licites, ni eux ne le leur sont . Comment traiter ce problème ? Nous est-il permis d’insister sur sa conversion à l’Islam et ne pas nous occuper du reste ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Nous avons soumis la question à son éminence Cheikh Muhammad ibn Salih al-Outhaymine en ces termes : voici une femme qui dit : je veux me convertir à l’Islam, mais mon mari est bon et je ne voudrais pas me séparer de lui. Que devrais-je faire ?

Réponse

Elle doit se séparer de lui nécessairement. Peut-elle l’inviter à se convertir à l’Islam en lui disant : je veux me convertir à l’Islam et si je le fais, notre mariage serait dissout, à moins que tu te convertisses. Peut-être, si elle lui dit cela, il acceptera de se convertir à l’Islam.

Question

Si elle se convertit, restera-elle dans la maison pour appeler son mari à l’Islam, ou doit-elle quitter

le foyer conjugal ?

Réponse

Si elle espère sa conversion, elle reste dans la maison jusqu'à la fin de sa période de viduité.

Question

Peut-elle se déshabiller devant lui pendant le délai de viduité ?

Réponse

Il est plus prudent de ne pas le faire, puisque rien ne garantie son accord (pour la conversion).

Question

Ils ne peuvent même pas se retrouver seuls ?

Réponse

Ils ne peuvent même pas se retrouver seuls.

Question

Si la transmission de cette information risque de l'éloigner de l'Islam, est-il permis de lui cacher une partie de la réponse en lui disant : convertissez-vous d'abord. Ensuite nous vous dirons ce qu'il en est de la continuité de votre mariage ?

Réponse

Non, car lui dire cela d'abord et lui apporter le reste de l'information par la suite pourrait provoquer son apostasie. Ce qui constitue un problème plus grave. C'est pourquoi le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) avait dit à Ali ibn Abi Talib en l'envoyant à Khaybar : Invite les à se convertir à l'Islam et informe les de leur devoir à l'égard d'Allah .

Question

Si la présente dame maintenait ses liens avec son mari après sa conversion, elle ne commettrait qu'un péché majeur ?

Réponse

Oui, mais est-il permis de persister dans la fornication ?

Question

Que devons-nous lui répondre en substance ?

Réponse

Nous lui disons : convertissez-vous et sachez que si vous le faites et que votre mari reste infidèle, votre mariage sera dissout.

Il faut insister dans le discours avec les femmes qui se trouvent dans cette situation sur les points suivants en fournissant une explication exhaustive :

- donner la priorité à l'amour d'Allah et Son Messager par rapport à tout autre amour ;

- sa sincérité dans l'appel qu'elle lui adresse et les prières qu'elle formule pour lui pourraient lui attirer une assistance divine qui le guiderait vers l'Islam grâce à elle ;

- quand on abandonne une chose pour complaire à Allah, Allah nous la remplace par une chose meilleure ;

- Allah ne laissera pas s'égarer Son serviteur qui renonce à ce qu'Il aime pour Lui complaire.

En plus, il convient d'oeuvrer pour régler les problèmes des femmes de cette catégorie. Si une femme se convertit et se sépare de son mari, un musulman doit l'épouser et accueillir ses enfants. Si cela n'est pas possible, un bienfaiteur musulman doit la prendre en charge.

Nous demandons à Allah de nous guider et de nous assister (à rester droits). Puisse Allah bénir notre prophète Muhammad.